

Pénibilité : 35% des 50-59 ans exposés sur une longue durée

mercredi 16 mars 2011, par [Frédéric Dayan](#)

Travail répétitif, travail de nuit, tâches physiquement exigeantes, produits nocifs ou toxiques, l'exposition durable à la pénibilité est le sort de 35% des salariés. C'est ce qui ressort de l'enquête Santé et itinéraire professionnel, réalisée en 2007 et rendue publique par la Dares (études du ministère du Travail) ce mardi.

Cette enquête nous apprend aussi que 40% des 50-59 ans indiquent avoir cumulé au moins deux pénibilités physiques durant leur parcours professionnel.

Les femmes (28%) sont moins concernées que les hommes (42%), à l'exception du travail répétitif : cela s'explique par le fait qu'elles sont moins longtemps en emploi durant leur parcours professionnel et moins nombreuses dans les secteurs comme la construction ou l'industrie, fait valoir l'étude.

Les ouvriers sont les plus touchés : 58% d'entre eux ont connu au moins une pénibilité physique pendant au moins quinze ans ou plus. Viennent ensuite les indépendants (commerçants, artisans, agriculteurs) avec un taux de 43%.

Autre information importante, il ressort que les salariés exposés à des pénibilités physiques sont moins souvent en emploi entre 50 et 59 ans et en moins bonne santé : 68% étaient sans emploi en 2007, contre 75% de ceux qui n'ont pas été exposés ou l'ont été moins longtemps. Voilà qui ne peut que justifier la reconnaissance de la pénibilité pour accéder à une cessation anticipée d'activité.

Sur cette question, la CGT propose une journée de mobilisation le 28 avril pour une véritable reconnaissance de la pénibilité. Elle appelle tous les salariés à en débattre et à décider de leur participation à cette journée.